



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR51

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 03 MAI 2023

23/AR51 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A MADAME GENEVIEVE LEVY, 2^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de procéder à l'attribution de délégations,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Geneviève LEVY, 2^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonctions dans les domaines :

- POLITIQUE DE LA VILLE
- PROPRIETES-FONCIERES
- VIE ASSOCIATIVE

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics.

Dans le cadre du domaine « Propriétés Foncières » :

- les correspondances administratives,
- l'administration des biens relevant du patrimoine privé de la Ville et la signature de tout document s'y rapportant,
- la représentation de la Ville de TOULON au sein des assemblées des copropriétés et associations syndicales et foncières dont elle est membre,
- toutes opérations préalables à la cession ou à l'acquisition d'actifs patrimoniaux.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève LEVY, 2^{ème} Adjoint au Maire, Madame Jade VALLIORGUES, Conseillère Municipale Déléguée, assurera l'exercice de la délégation :

- VIE ASSOCIATIVE

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans le domaine délégué,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Geneviève LEVY, 2^{ème} Adjoint au Maire et à Madame Jade VALLIORGUES, Conseillère Municipale Déléguée.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 03 MAI 2023

Publié le : 03 MAI 2023

Acte à classer**23AR51**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-03T13-33-43.01 (MI244859457)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR51-AR (Voir l'accusé de réception **associé**)

Objet de l'acte : 23/AR51 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE DE MADAME GENEVIEVE LEVY, 2ème ADJOINT AU MAIRE -

Date de décision : 03/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions

Identifiant unique de l'acte antérieur :
:Acte : [23AR51 DEL. DE FCT. ET SIGN. A
Mme LEVY, 2ème Adjoint au
Maire.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/05/23 à 13:33

Par [MASIELLO ID Elodie](#)

Transmis

Date 03/05/23 à 13:33

Par [MASIELLO ID Elodie](#)

Accusé de réception

Date **03/05/23** à 13:50